

Programme annuel

Mesures PCAET pour l'année 2025

Plan Climat-Air-Energie Territorial *Année 2025*



Habitat et urbanisme

Mesure n°	1
Nom de la mesure	Proposer aux communes des articles thématiques liés au SURE pour leurs bulletins communaux
<p>Lors des groupes de travail, il a été décelé un besoin d'apporter de l'information de proximité concernant les sujets liés à la rénovation énergétique. Ces sujets, souvent nombreux et complexes, amènent à être vulgarisés et éclaircis pour transmettre des informations justes et précises.</p> <p>Il peut donc être judicieux d'apporter ces informations à travers les bulletins d'information des communes. De ce fait, il pourra être proposé des articles sur différentes thématiques liées à la rénovation énergétique (démarches, travaux, sujets d'actualité, conseils d'entretien, avertissements liés aux arnaques, ...).</p> <p>A la suite de ces articles, il sera ajouté le contact du SURE afin d'assurer une prolongation de l'information notamment pour ceux souhaitant aller plus loin ou souhaitant être accompagnés.</p> <p>Ces articles seront proposés aux communes souhaitant les publier dans leurs bulletins communaux avec une cadence de deux articles par an.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Habitat , Energies renouvelables
Action(s) référente(s) /concernée(s)	1.1 / 1.2 / 1.3 / 16.1 / 17.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SURE, SEME, Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	2 fois par an à proposer aux communes
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
<p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure a été approuvée par SEME et la conseillère SURE lors du COPIL de SEME - Ces articles pourront être aussi diffusés dans le cadre de la future newsletter du PCAET 	

Mesure n°	2
Nom de la mesure	Réaliser un article sur les bons usages des chaudières/poêles pour les bulletins communaux
<p>Il a été décelé un besoin d'apporter de l'information de proximité concernant les sujets liés à la rénovation énergétique lors des groupes de travail. Ces sujets, souvent nombreux et complexes, amènent à un besoin de vulgarisation et d'éclaircissement pour transmettre des informations justes et précises pour enclencher les démarches.</p> <p>Il peut donc être judicieux d'apporter ces informations à travers les bulletins d'information des communes à travers des articles thématiques.</p> <p>Parmi les articles potentiels, l'un d'entre eux pourrait concerner les chaudières et les poêles. Cet article pourrait notamment donner des conseils sur l'utilisation (réglage horaire, intensité, alternative, ...) ou sur l'entretien.</p>	

A la suite de cet article, il sera ajouté les contacts du SURE afin d'assurer une prolongation de l'information notamment pour ceux souhaitant aller plus loin ou souhaitant être accompagnés.

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Habitat, Energies renouvelables
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	1.1 / 1.2 / 17.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SURE, SEME, Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	1 fois dans l'année
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	A Approfondir et Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure a été approuvée par SEME et la conseillère SURE lors du COPIL de SEME - Il pourrait être aussi envisagé de diffuser cet article par le biais de la future newsletter du PCAET (Mesure 45) 	

Mesure n°	3
Nom de la mesure	Créer une publicité du SURE au cinéma de Bray-sur-Seine
<p>Malgré une communication plus importante sur le SURE avec une présence à certains évènements et la distribution de flyers, une partie de la population reste peu ou non informée sur l'existence de ce service et de ses fonctions. Il est donc logique de trouver de nouveaux canaux de communication pour élargir la diffusion de l'information sur le SURE.</p> <p>Parmi les canaux de communication encore non-exploités, il peut être envisagé de réaliser une publicité sur le service dans le cinéma de Bray-sur-Seine.</p> <p>Cette publicité prendrait la forme d'un panneau simple, sans animation, mentionnant notamment les coordonnées du SURE et serait diffusée sur le créneau des publicités en amont de la diffusion des films.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Habitat
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	1.1 / 1.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SURE, SEME, Cinéma de Bray-sur-Seine
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	Septembre 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	

- Cette communication sera planifiée en même moment que la vidéo de présentation du territoire (Mesure 39), c'est-à-dire pendant les annonces en amont des films
- La question aussi du format pour l'adapter à la diffusion dans le cinéma reste à élucider
- Cette mesure à été approuvée par SEME et la conseillère SURE lors du COPIL de SEME

Mesure n°	4
Nom de la mesure	Organiser une cession d'échanges et d'information entre le SURE, les élus locaux et les secrétaires de mairie
<p>Malgré une communication plus importante sur le SURE avec une présence à certains évènements et la distribution de flyers, une partie de la population reste peu ou non informée sur l'existence ce service et de ses fonctions.</p> <p>Les élus locaux et les secrétaires de mairie étant souvent sollicités pour des demandes d'information sur ces sujets, il est important que ceux-ci puissent être les premiers relais pour réorienter efficacement les habitants notamment vers le SURE.</p> <p>Il sera donc proposé une cession d'échanges et d'information auprès des maires, des référents communaux PCAET et des secrétaires de mairies pour que ceux-ci obtiennent les éléments de base nécessaires pour permettre une liaison fluide entre les services pour accompagner les habitants le plus efficacement possible.</p> <p>De plus, au-delà de la distribution du flyer, cette cession pourra permettre aussi de faire ressortir les besoins des locaux sur la rénovation énergétique, les aides possibles, les démarches de réalisation ou encore le suivi de dossier et des travaux.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Habitat
Action(s) référente(s) /concernée(s)	1.1 / 1.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SURE, SEME, Secrétaires de mairie, référents communaux PCAET, maires
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	A définir
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure remplace celle consistant en la distribution de flyers par les secrétaires de mairie lors d'un dépôt de DP en raison d'un choix de travaux déjà fait lors de ce dépôt - Cette mesure a été proposée et validée par SEME et la conseillère SURE lors du COPIL de SEME - La date de cette cession d'échange sera à définir avec SEME 	

Mesure n°	5
Nom de la mesure	Poursuivre la mise en place du programme WATTY dans les écoles
<p>Afin de sensibiliser les écoliers aux enjeux environnementaux, le programme WATTY a été diffusé dans les écoles du territoire pour l'année scolaire 2023-2024 pour notamment sensibiliser, lors de cette édition, sur les enjeux liés à l'énergie, le chauffage et l'eau au travers de nombreuses activités.</p> <p>Cette édition ayant été concluante et très appréciée par les élèves et professeurs, la Communauté de communes souhaite réitérer pour une seconde édition le programme WATTY dans les écoles pour l'année 2024-2025.</p> <p>Ce programme aura notamment pour but de vulgariser et de rendre ludique la sensibilisation à ces enjeux climatiques afin que ceux-ci puissent être accessibles aux plus jeunes et puissent permettre une transmission des bons gestes au quotidien.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Habitat , Ressources naturelles, Energies renouvelables
Action(s) référente(s) /concernée(s)	1.1 / 5.2 / 16.1 / 17.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	EcoCO ² , Ecoles
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Année scolaire 2024-2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<p>- La mesure a été ajoutée à l'issue du conseil d'examen des mesures du PCAET du 1^{er} octobre 2024</p>	

Mesure n°	6
Nom de la mesure	Mettre en place l'OPAH-RU sur les deux communes du programme Petites Villes de Demain par une mission de suivi-animation
<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, une convention-cadre valant ORT a défini les zones d'action qui bénéficieront d'un suivi spécifique pour la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH-RU. Ces zones correspondent globalement aux centres-bourg des communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly.</p> <p>Pour rendre ce suivi opérationnel, une mission d'ingénierie auprès d'un bureau d'étude devra être planifiée afin de permettre un accompagnement personnalisé et efficace des propriétaires de biens individuels ou collectifs dans le cadre de travaux de rénovation du bâti, notamment la rénovation énergétique. Cette mission de suivi-animation se fera sur une durée de 5 ans.</p> <p>Cet accompagnement comprendra aussi un suivi global des occupants de logement indigne, une prise en compte de l'accessibilité pour les personnes vieillissantes ou à mobilité réduite, ou encore la préservation du patrimoine bâti des centres-villes des deux communes.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Habitat

Action(s) référénte(s)/ concernée(s)	1.1 / 1.2 / 1.4
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Communes de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly, Chef de projet PVD, animateur OPAH-RU
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (Fonds Vert, ANAH), Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	1 ^{er} décembre 2024 – 1 ^{er} décembre 2029
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Il sera nécessaire que ce suivi-animation soit coordonné avec le SURE en raison des périmètres de l'OPAH-RU qui ne concerne pas entièrement les deux centres-villes. 	

Mesure n°	7
Nom de la mesure	Poursuivre la rénovation de l'Église de Dontilly
<p>Classée au titre des monuments historiques depuis 1930, l'église de Dontilly a été désaffectée du culte en 1985. Par conséquent, elle a été peu entretenue entraînant peu à peu sa dégradation.</p> <p>La Communauté de communes souhaitant améliorer l'offre culturelle existante et renforcer son attractivité, cet édifice répondrait parfaitement à ce besoin par une reconversion de l'église en lieu de réception d'évènements culturels. Cependant, l'état très dégradé du lieu ne permet pas l'accueil du public. Il s'agit donc d'initier la rénovation de cet édifice qui se fera en plusieurs phases.</p> <p>La rénovation de l'église passe notamment par une nouvelle phase consistant à initier des travaux de réfection des parements extérieurs de la nef et du clocher. La réalisation de cette phase permettra de poursuivre le reste de la rénovation tandis que la rénovation complète assurera la pérennité de ce patrimoine local.</p> <p>Ce projet est notamment inscrit au titre des actions matures du programme PVD.</p>	
Thématique(s) référénte(s)/ concernée(s)	Habitat
Action(s) référénte(s)/ concernée(s)	1.4
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Commune de Donnemarie-Dontilly, DRAC
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (DETR), Région, Département, Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Février 2025 – avril 2026
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est concerné par le PCAET dans le cadre de PVD 	

Mesure n°	8
Nom de la mesure	Initier la rénovation énergétique des trois gymnases (Bray-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Gouaix)
<p>Dans le cadre du CEP 2020-2024, il a été démontré par un audit du SDESM que les gymnases de Gouaix, Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine pouvaient faire l'objet de travaux de rénovation énergétique sur plusieurs postes afin de réduire la consommation énergétique de ces bâtiments et apporter un confort aux utilisateurs des lieux ou pour l'accueil d'évènements.</p> <p>En ce sens, la Communauté de communes désire initier ces travaux de rénovation énergétique portant notamment sur le changement des parois polycarbonates, le changement de l'éclairage en LEDs et des convecteurs ainsi que l'isolation des murs et le changement des baies en simple vitrage.</p> <p>Il sera priorisé dans un premier temps les travaux sur la halle des sports de Gouaix pour 2025 puis, dans un second temps, sera effectué la rénovation des gymnases de Donnemarie-Dontilly et de Bray-sur-Seine en 2026.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Habitat
Action(s) référente(s) /concernée(s)	1.4 / 2.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SDESM, Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (Fonds Vert), Département, Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Gouaix en 2025, Bray et Donnemarie en 2026
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Ces projets pourraient être bien plus fortement appuyés du côté du département notamment par l'utilisation de ces bâtiments pour les activités sportives des collégiens 	

Mesure n°	9
Nom de la mesure	Initier la rénovation de l'ancienne gare de Bray-sur-Seine en Maison des Promenades
<p>Située en face de la Communauté de communes, l'ancienne gare de Bray-sur-Seine, totalement inexploitée et dégradée, fait l'objet d'un projet de redynamisation par une réexploitation en tant qu'outil de promotion territorial.</p> <p>Pour cela, le projet consiste à réhabiliter et réaménager ce lieu car son état ne permet pas une quelconque utilisation. Il sera, en parallèle de sa réhabilitation, prévu de limiter la consommation énergétique du lieu ainsi que les pertitions qui ont été démontrées dans un audit énergétique.</p> <p>Parmi les fonctions futures du lieu, il pourrait notamment accueillir plusieurs évènements ainsi que l'office du tourisme. Ce lieu sera ainsi nommé « Maison des Promenades Bassée-Montois ».</p> <p>Ce projet est notamment inscrit au titre des actions matures du programme PVD.</p>	

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Habitat , Economie locale
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	1.4 / 2.1 / 15.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Office du tourisme intercommunautaire, Région, Département, Seine-et-Marne Attractivité
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État, Région, Fonds Propres
Date prévisionnelle de réalisation	2025 – 2026 – 2027
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet fera l'objet d'une demande DETR pour l'année 2025. L'issue de cette demande fera résulter l'avancée de ce projet pour l'année 	

Mesure n°	10
Nom de la mesure	Poursuivre la mise en place des réseaux de chaleur sur Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly par une étude de faisabilité
<p>En partenariat avec le SDESM, et faisant suite à une étude d'opportunité, deux projets de réseau de chaleur sont actuellement en planification sur les communes de Bray-sur-Seine et de Donnemarie-Dontilly afin d'alimenter les bâtiments publics concernés par ces projets.</p> <p>Il s'agit donc de poursuivre la planification de ces projets ambitieux afin de rendre nos bâtiments communaux et intercommunaux énergétiquement exemplaires par une production d'énergie propre. La prochaine étape de ce projet étant la réalisation d'une étude de faisabilité.</p> <p>Afin d'initier la prochaine étape, la Communauté de communes a adhéré à la centrale d'achat du SIPPEREC afin d'accéder à une ingénierie qui permette la réalisation de cette étude de faisabilité.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Habitat, Energies renouvelables
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	2.1 / 18.3
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SDESM, SIPPEREC, ADEME
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	A définir, Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Étude de faisabilité en 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	

- Cette étude de faisabilité permettra de définir plusieurs points comme le potentiel de production, le système de production ou encore les bâtiments publics qui y seront reliés.

Mesure n°	11
Nom de la mesure	Réaliser un retour d'expérience sur un projet de rénovation énergétique de bâtiment public en début de conseil communautaire
<p>En cette fin d'année 2024, le CRTE a recensé pas moins de 42 projets de rénovation énergétique et 6 projets photovoltaïques concernant directement des bâtiments publics communaux ou intercommunaux. Parmi ces projets, plusieurs d'entre eux sont déjà finalisés ou en cours de finalisation.</p> <p>La rénovation énergétique d'un bâtiment public étant un processus parfois long et complexe, il pourrait être très intéressant d'avoir un retour d'expérience d'un élu local ayant réalisé cette démarche.</p> <p>Cette démarche de rénovation se posant dans le cadre d'un bâtiment public, et donc concernant un sujet visant particulièrement les élus locaux, il serait à envisager une intervention d'environ 10 minutes de cet élu en début de conseil communautaire.</p> <p>Celui-ci pourrait exposer la problématique et les raisons de la démarche, les étapes de réalisation, les recherches de subventions, d'artisans, les travaux effectivement réalisés, les matériaux utilisés et les apports de ce projet. Cette intervention permettra potentiellement un partage d'expérience et une aide pour trouver des solutions pour tout élu cherchant à réaliser ce type de projet. Cela valoriserait aussi un projet local vertueux.</p>	
Thématique(s) référénte(s)/concernée(s)	Habitat , Agriculture, Ressources naturelles, Energies renouvelables
Action(s) référénte(s)/concernée(s)	2.1 / 3.2 / 5.5 / 16.1 / 16.4 / 18.3
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Élus
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	1 conseil communautaire dans l'année
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
N/D	

Mesure n°	12
Nom de la mesure	Réaliser une animation autour de l'éclairage public et des trames noires
<p>Lors du Forum Climat, une conférence autour de l'éclairage public et des trames noires avait été planifiée dans le programme de l'évènement. Cependant, faute de public, celle-ci n'a pas pu se tenir.</p>	

Cependant, afin de ne pas abandonner le travail initié entre le SDESM, la CCBM et l'AGRENABA sur ce sujet, il peut être envisagé de reprendre l'idée originel mais en étoffant cette animation en allant plus loin qu'une simple conférence et ainsi apporter plus.

Parmi les idées possibles, l'apport de maquettes ou encore une découverte de la vie nocturne à travers une balade peuvent permettre de rendre cette animation plus ludique tout en restant pédagogique.

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Habitat, Ressources naturelles
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	2.2 / 5.2 / 5.3 / 5.4
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SDESM, AGRENABA
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	Mai 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D

Commentaires et questions

- Il sera important de veiller à ce que les deux sujets (consommation et trames noires) soient équitablement discutés

Agriculture

Mesure n°	13
Nom de la mesure	Réaliser une conférence – table-ronde sur l'impact du réchauffement climatique sur l'agriculture et ses solutions
<p>Afin d'initier le concept de conférence – table ronde, la première édition se consacrera à la thématique de l'agriculture. Celle-ci se découpera en deux parties.</p> <p>La première partie exposera les conséquences du réchauffement climatique sur le monde agricole et les défis auxquels celui-ci doit faire face sous le format d'une intervention d'un conférencier.</p> <p>La seconde partie mettra en valeur les solutions possibles pour répondre aux défis de la première partie au travers de tables-rondes thématiques en faveur d'une agriculture durable face à ces impacts (gestion de l'eau, couvert végétaux, bio, ...). Des retours d'expériences pourront aussi être envisagés pour valoriser ces initiatives.</p> <p>Cet évènement sera d'ores et déjà axé vers les agriculteurs locaux et les élus mais la possibilité d'une ouverture au grand public ou aux agriculteurs extérieurs au territoire intercommunal n'est pas à exclure.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Agriculture, Ressources naturelles
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	3.1 / 3.2 / 4.1 / 4.2 / 4.3 / 5.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Communes, conférencier, agriculteurs locaux, Chambre d'Agriculture, autres partenaires

Moyen(s) financier(s) prévu(s)	A définir, Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Novembre ou décembre 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COFIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Il a été suggéré comme piste une liaison entre les pratiques agricoles et la biodiversité - La principale recherche sera celle du conférencier qui interviendra dans la première partie de l'animation - Attention à ne pas faire chevaucher l'évènement avec d'autres animations impliquant les agriculteurs 	

Mesure n°	14
Nom de la mesure	Poursuivre et entretenir le listing des agriculteurs et des producteurs locaux
<p>Le manque de connaissance sur les agriculteurs de notre territoire et leurs activités ne nous permet pas d'effectuer efficacement des actions concrètes sur le volet agricole.</p> <p>La mise en place d'un listing permettra ainsi de faciliter la communication et la sensibilisation envers les agriculteurs.</p> <p>Un travail avait déjà été effectué en interne notamment avec deux relances auprès des référents communaux PCAET sur l'année 2024. Ce premier listing doit être complété et actualisé à l'aide des données mobilisables par les partenaires ainsi qu'à l'aide des référents communaux du PCAET.</p> <p>A terme, cette action facilitera la cartographie de ces producteurs locaux notamment pour indiquer les producteurs-vendeurs à l'échelle du territoire. Ce listing pourra aussi être une porte d'entrée vers des projets futurs tels que la constitution d'un marché des producteurs locaux ou la mise en place de distributeurs de produits locaux.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Agriculture
Action(s) référente(s) /concernée(s)	3.1 / 4.1 / 4.2 / 4.3
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Chambre d'Agriculture, GAB Ile-de-France, référents communaux PCAET
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun pour le listing ; à déterminer si cartographie des producteurs-vendeurs
Date prévisionnelle de réalisation	Relances en mars 2025 et rentrée 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COFIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - A noter que certaines agriculteurs et producteurs ont souhaité ne pas figurer sur ce listing 	

- Lorsque celui-ci sera suffisamment complet, il pourra être intéressant de convier les producteurs à participer à un marché des producteurs locaux en lien avec un évènement (brocantes, foire de Bray-sur-Seine, ...)

Mesure n°	15
Nom de la mesure	Harmoniser le dispositif « Balade du goût » par une communication intercommunale
<p>Afin de promouvoir les agriculteurs locaux et leur produits, plusieurs dispositifs existent au travers de labels et d'activités qui vont en ce sens comme c'est le cas du dispositifs « Balade du goût ».</p> <p>Organisé par la Chambre d'agriculture et la Région, ce dispositif permet notamment aux fermes d'organiser des portes ouvertes et de faire partager leur quotidien, leurs produits et leur expérience.</p> <p>Pour avant tout mettre en avant les fermes de ce dispositif, il peut être convenu de les promouvoir par la communication d'un calendrier des fermes ouvrant leurs portes et proposant des activités.</p> <p>Ce dispositif ne comptant que la ferme de Sigy sur le territoire, il peut être intéressant d'ouvrir la communication aux fermes les plus proches pour encourager un circuit de découverte (Échouboulains, Pamfou, Montmachoux, Louan-Villegruis-Fontaine, ...).</p> <p>Une autre possibilité pourrait être l'incitation ou l'implication des producteurs locaux non-adhérent au dispositif à ouvrir leurs portes et proposées des activités ; cela pourrait se faire notamment à l'issue du listing.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Agriculture
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	3.1 / 4.1 / 4.3
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Chambre d'Agriculture, Agriculteurs locaux, Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	Octobre 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COFIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
<p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il pourra être convenu de généraliser ce calendrier aux fermes ouvrants leurs portes hors du dispositif notamment sur la période de septembre-octobre. - Le premier point pourrait permettre d'inciter d'autres fermes à ouvrir leurs portes - Il est aussi important de mettre en avant les événements de fermes hors du territoire intercommunal notamment si ces événements impliquent des agriculteurs locaux 	

Mesure n°	16
Nom de la mesure	Engager un stagiaire afin d'initier un travail de définition des orientations et de la stratégie du territoire pour le PAT
<p>La Communauté de communes Bassée-Montois ambitionne, au travers de l'action 4.1 du PCAET, la réalisation d'un Plan Agricole Territorial (PAT) pour fixer des orientations et une stratégie sur le volet agricole pour le territoire.</p> <p>Or, il a été remonté des limites techniques et de connaissances à ce sujet pour définir des objectifs clairs et des orientations précises pour réaliser les études nécessaires à son établissement.</p> <p>Afin de profiter de l'obligation de trouver un stage suite à une demande de subvention régionale, l'intercommunalité réalisera des démarches pour accueillir un stagiaire en son sein pour une durée de 2 mois afin que celui-ci effectue un travail de collecte de données sur le territoire et de « benchmarking ». Ce travail permettra de proposer une stratégie adaptée au contexte local pour ce PAT et permettre la rédaction d'un CCTP dans le cadre du marché pour solliciter un bureau d'étude.</p> <p>Il pourra potentiellement être prescrits une incorporation d'un volet alimentation (PAAT) à l'issue de ce travail afin notamment de favoriser les projets liés à l'approvisionnement en produits locaux et à la mise en place d'un circuit court alimentaire. Un volet santé pourra aussi être incorporé.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Agriculture , Ressources naturelles
Action(s) référente(s) /concernée(s)	3.1 / 3.2 / 4.1 / 4.2 / 4.3 / 5.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Région
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Fin 2024 - début 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
N/D	

Ressources naturelles

Mesure n°	17
Nom de la mesure	Mettre en place un recensement annuel des haies plantées et en projet sur le territoire
<p>Dans le cadre de l'action 5.1, la plantation des haies est indissociable de la séquestration carbone ainsi que de la conservation de la biodiversité et sa valorisation.</p> <p>Afin d'évaluer le travail réalisé dans ce domaine, une prospection régulière auprès des acteurs liés à cette action doit être réalisée afin de connaître la situation des haies plantées sur le territoire.</p>	

Ce recensement à l'année écoulée sera complété par le recueil des futurs projets de plantations envisagés pour l'année suivante afin d'avoir des données précises et des perspectives dans ce domaine.

Pour effectuer ce recensement, la Communauté de communes prendra attache auprès de la Fédération de la Chasse du département ainsi que de l'association Agrof'Ile qui sont les principaux porteurs de projets de plantation de haies.

Cette collecte des projets réalisés ou qui seront réalisés permettra aussi de prévoir de potentielles animations (plantations, découverte de la faune, ...).

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Ressources naturelles
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	5.1 / 5.3
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	FDC77, Agrof'Ile
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	Décembre 2024 et décembre 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - La question de l'entretien des haies reste un sujet très complexe qui peut empêcher certains à en planter 	

Mesure n°	18
Nom de la mesure	Mettre en place un projet de forêt-jardin sur le territoire
<p>Dans le cadre du PCAET, les communes participent aussi à la mise en place de projets vertueux sur différentes thématiques. Il semble donc logique de valoriser ces projets au sein des mesures qui seront établies.</p> <p>C'est dans ce cadre que la commune de Gurcy-le-Châtel initie la mise en place d'un projet de « forêt-jardin » qui se constituerait comme un espace vert alliant espace de vie de la faune et la flore locale et espace de plantation et cueillette animé par des activités pédagogiques.</p> <p>Ce projet concept propose donc un lieu unique sur le territoire qui permettra l'observation de la vie de la faune et la flore, la sensibilisation à la biodiversité locale et leur préservation ainsi qu'une participation bénévole ludique et pédagogique des citoyens à des activités vertes.</p> <p>Cet espace serait notamment lié au futur Centre d'initiation à la Nature de la commune et ferait intervenir bénévolement les habitants en lien avec les écoles et le club nature.</p> <p>Il participe donc pleinement à la promotion comme à la préservation des ressources naturelles locales et de la biodiversité.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Agriculture, Ressources naturelles , Economie locale
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	3.1 / 5.1 / 5.3 / 5.4 / 15.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Commune de Gurcy-le-Châtel, Ecoles, Associations et habitants de la commune

Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun pour la Communauté de communes
Date prévisionnelle de réalisation	Novembre ou Décembre 2024 - 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet présenté par la commune de Gurcy-le-Châtel peut inciter d'autres communes à faire remonter leurs projets pour que ceux-ci soient valorisés dans le cadre de la prochaine feuille de route - Les plantations prévues pour ce projet de forêt-jardin seront probablement faites plus tard dans l'année 	

Mesure n°	19
Nom de la mesure	Réaliser une présentation d'un club nature en début de conseil communautaire
<p>Parmi les initiatives locales pour impliquer les habitants à la préservation de la biodiversité, la création de club nature permet de rassembler les personnes sur des projets et des activités autour de la faune et de la flore qui les entourent.</p> <p>Ces groupes rencontrent du succès auprès des habitants et pourraient inspirer des communes à mettre en place ces clubs.</p> <p>Afin d'apporter un retour d'expérience à ces communes, il peut être envisagé de faire la présentation d'un club nature lié à une association ou une commune lors de l'introduction d'un conseil communautaire. Cette initiative pourrait ainsi encourager les élus à en développer dans leurs communes.</p> <p>Il pourra alors être exposé dans cette présentation la constitution de ce club, les personnes y participant, les animations proposées ou encore l'impact de ce groupe à l'échelle locale. Plusieurs instances comme l'AGRENABA ou la commune de Gurcy-le-Châtel pourraient effectuer cette présentation.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Ressources naturelles
Action(s) référente(s) /concernée(s)	5.2 / 5.3 / 5.4
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	AGRENABA, Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	1 conseil communautaire dans l'année
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Il serait intéressant de connaître l'existence d'autres clubs nature que ceux de Gurcy-le-Châtel ou de l'AGRENABA sur le territoire 	

La mesure n°12 - Réaliser une animation autour de l'éclairage public et des trames noires- a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Habitat et urbanisme – Action 2.2**) (Voir pages 9-10).

Mesure n°	20
Nom de la mesure	Organiser des sorties découverte de la biodiversité locale par secteur/biotope avec l'AGRENABA
<p>Le territoire possède une richesse naturelle immense faisant la beauté du paysage et la mosaïque de sa biodiversité. Pourtant, celle-ci semble assez méconnue y compris chez les habitants du territoire d'après différents retours d'élus, d'associations ou même d'habitants.</p> <p>Aussi, pour démontrer cette richesse aux locaux et au-delà, il pourra être convenu, notamment avec l'AGRENABA, d'organiser des sorties vertes pour découvrir et sensibiliser à la biodiversité du territoire. Ces sorties pourront concerner différentes thématiques (zones humides, vie de la faune, espaces naturels remarquables ou ordinaire, ...).</p> <p>La seule exigence sera l'application de deux visites : une en Bassée et une dans le Montois en raison de la différence de biotope entre ces deux espaces.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Ressources naturelles
Action(s) référente(s) /concernée(s)	5.2 / 5.3 / 5.4 / 6.1 / 15.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	AGRENABA, Fédérations, Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	A définir avec l'AGRENABA
Date prévisionnelle de réalisation	2 fois dans l'année par secteur
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Cette notion de secteur et biotope se réfère aux paysages très distincts entre la Bassée et le Montois. 	

Mesure n°	21
Nom de la mesure	Réaliser une signalétique indiquant la Réserve Naturelle nationale de la Bassée et les zones Natura 2000 à l'entrée des communes
<p>La valorisation de la biodiversité locale passe par la mise en valeur de ces espaces naturels classés et remarquables dont fait partie la Réserve Naturelle nationale de la Bassée et les zones Natura 2000.</p> <p>Pour autant, la signalétique ne montre que peu la présence de ces espaces naturels remarquables ; un manque qui engendre une méconnaissance de ces lieux même au sein des habitants du territoire. L'intérêt est donc de mieux indiquer leurs existences.</p>	

Afin de conserver les objectifs de protection de ces lieux et notamment de la Réserve Naturelle en accord avec les missions de l'AGRENABA, la signalétique sera placée à chaque entrée des communes ayant le territoire de la Réserve et des zones Natura 2000 en leur sein. Cette action permettra aussi de valoriser les communes par la présence de ces espaces.

Cette signalétique assurera une visibilité à ces espaces hors du territoire mais aussi, et surtout, à l'échelle locale tout en conservant une stratégie de préservation de la biodiversité.

Indication sur le panneau : « Commune de la RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BASSÉE » et « Commune NATURA 2000 »

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Ressources naturelles , Economie locale
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	5.2 / 5.4 / 15.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	AGRENABA, FDC77, Communes, DDT77, Région
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Région, Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	2025 - 2026
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs élus ont aussi mentionné l'intérêt d'ajouter des panneaux indiquant la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée sur des départementales, même hors du territoire, ou encore sur une portion de l'autoroute A5 - Les zones Natura 2000 étant vastes, il sera judiciable pour ceux-ci de mettre les panneaux à l'entrée des zones plutôt que des communes 	

Mesure n°	22
Nom de la mesure	Initier les travaux de la Maison de la Nature
<p>Les élus de la Communauté de communes souhaitent rénover une longère de type Briard située sur la commune de Jaulnes, et l'aménager en Maison de la Nature.</p> <p>Le but de l'opération est d'y accueillir l'association en charge de la gestion de la Réserve Naturelle nationale de la Bassée, l'AGRENABA.</p> <p>Ce lieu aura notamment pour fonction d'être une porte d'entrée pour la Réserve Naturelle, d'être un espace de promotion et de valorisation de la biodiversité locale et de permettre une réception convenablement du public et des classes vertes.</p> <p>Ce projet se constitue en deux phase. Il s'agit donc pour l'année 2025 d'exécuter une première phase (démolition et réhabilitation extérieure) et d'initier la seconde phase (réhabilitation et aménagement intérieur) pour y accueillir l'AGRENABA et, à terme, les visiteurs et scolaires.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Ressources naturelles, Economie locale
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	5.4 / 15.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	AGRENABA, Région, EPTB Seine Grands Lacs

Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Etat (DETR et Fonds Vert), Métropole du Grand Paris, Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	2025 - 2026
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
- La DP a été déposée au service urbanisme	

Mesure n°	23
Nom de la mesure	Etablir un atlas intercommunal de la biodiversité – Phase 2 : conventionnement et exécution de la 1^{ère} étape
<p>Afin de doter le territoire Bassée-Montois d'une référence scientifique sur sa faune et sa flore, un projet ambitieux d'atlas intercommunal de la biodiversité (type ABC) répondrait parfaitement à ce besoin.</p> <p>Cet atlas intercommunal se constituerait comme un large recueil descriptif de la biodiversité dont le premier objectif est de faire découvrir ce patrimoine naturel et de sensibiliser à sa protection.</p> <p>Le second est de prendre en compte cette biodiversité dans les actions et mesures futures des communes ou de la Communauté de communes ; autant sur le plan de la préservation que de la valorisation de la richesse naturelle qui en ressortira.</p> <p>Les prochaines étapes pour l'exécution de l'atlas seront de fixer sa stratégie, de conventionner avec Seine-et-Marne Environnement pour la prestation et d'initier la première étape de l'étude correspondant à un état des lieux de la flore et de la végétation.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Ressources naturelles , Economie locale
Action(s) référente(s) /concernée(s)	5.2 / 5.3 / 5.4 / 5.6 / 6.1 / 15.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SEME, AGRENABA, Fédérations
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (Fonds Vert), Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	2025 - 2026
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
- Ce projet d'atlas, par son aspect scientifique, devra certainement faire l'objet d'une vulgarisation pour être adapté au tout public notamment dans le cadre des randonnées ou d'autres animations	

Mesure n°	24
Nom de la mesure	Réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
<p>Plusieurs communes du territoire, par la présence de risques avérés comme le nucléaire ou les inondations par exemple, ont élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir, gérer, intervenir et de se résilier face à ces risques. Il existe l'équivalent à l'échelle intercommunal : le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).</p> <p>La Communauté de communes ne possède pas de PICS. Or, des risques d'inondations, nucléaires, de rupture de canalisations de gaz ou encore de rupture de barrages sont avérés sur le territoire et peuvent conduire à une grande vulnérabilité des habitants, des entreprises, de la biodiversité ou des mobilités.</p> <p>La réalisation de ce PICS est donc importante pour parvenir à une gestion et à une prévention efficace en cas de catastrophe. La réalisation de ce plan est aussi encouragée par l'obligation des EPCI à élaborer un PICS d'ici novembre 2026 (Loi MATRAS).</p> <p>La Communauté de communes bénéficie d'un accompagnement de l'EPTB Seine Grands Lacs pour la réalisation de ce PICS. La recherche d'un prestataire étant en cours, l'étude débutera en début d'année 2025.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Ressources naturelles
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	5.5 / 6.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	EPTB Seine Grands Lacs, prestataire chargé de l'étude, communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	2025 - 2026
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
<p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PICS ne se substituera pas aux PCS des communes même si le PICS sera le document de référence pour les communes n'ayant pas de PCS. 	

Mesure n°	25
Nom de la mesure	Réaliser le diagnostic global de vulnérabilité du territoire au risque inondation
<p>Le territoire Bassée-Montois est traversé par de nombreux cours d'eau, dont la Seine ; ce qui l'expose fortement au risque inondation.</p> <p>Dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne, une des cinq actions envisagées consiste à réaliser un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation à l'échelle du territoire.</p> <p>L'étude permettra d'étudier la vulnérabilité du territoire couvert par le PAPI en vue de mieux connaître le coût des dommages liés au risque inondation et de proposer des solutions pour réduire les incidences des inondations au travers des données recueillies. La finalité étant la mise en place d'un plan d'action.</p>	

Ce diagnostic global est la première étape des actions du PAPI sur le risque inondation. Suivra à sa réalisation un diagnostic plus précis sur certains sites, la prise en compte de ce risque dans les documents d'urbanisme, des actions de sensibilisation et la mobilisation et la formation d'un réseau d'acteurs locaux à ce risque.

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Ressources naturelles
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	5.5 / 6.1 / 6.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	EPTB Seine Grands Lacs, prestataire chargé du diagnostic
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (Fonds Vert), Département, Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	2025 - 2026 - 2027
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet nécessite une prolongation du calendrier de la subvention Fonds vert - La finalisation et les résultats de cette action engendrera la mise en place des autres actions sur le risque inondation 	

Mobilités

Mesure n°	26
Nom de la mesure	Etablir un Contrat Local de Santé
<p>Le territoire est de plus en plus soumis à une tension sur le plan de la santé qui s'explique par plusieurs facteurs liés à un vieillissement de la population locale couplé à une offre médicale en baisse. Un diagnostic local de santé en a confirmé la dynamique et donc d'un accès à la santé qui s'amointri.</p> <p>Afin de limiter les effets de cette désertification et apporter des services de soin rapides et efficaces à la population, la santé doit faire l'objet d'un plan d'action et de prévention à l'échelle du territoire. Pour cela, il sera mis en place un Contrat Local de Santé (CLS).</p> <p>Ce CLS aura pour but de faire converger les actions et les acteurs sur l'amélioration du système local de santé et de l'offre médicale à travers plusieurs orientations définies par le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir en faveur d'un renfort de l'offre de 1^{er} recours ; - Prévenir dès le plus jeune âge et la promouvoir l'activité physique, une alimentation saine et les dépistages/vaccinations ; - Favoriser le maintien en autonomie des aînés ; - Repérer et prendre en charge au plus tôt les troubles de la santé mentale. <p>Ce contrat sera défini sur 3 phases : une phase de diagnostic, une phase d'établissement d'une feuille de route et une phase de rédaction de fiches actions.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Mobilités
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	7.2

Moyen(s) humain(s) prévu(s)	ARS, Professionnels de santé, espaces de santé locaux, EHPADs, CH de Provins
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun pour le moment
Date prévisionnelle de réalisation	A partir de fin 2024
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
N/D	

Mesure n°	27
Nom de la mesure	Initier la réalisation d'une carte interactive recensant les points d'intérêts locaux – Phase 1 : Recensement des données nécessaires
<p>Afin de valoriser son territoire, la Communauté de commune souhaite mobiliser des moyens de communication divers dans le cadre de son projet de développement de l'écotourisme et de renseignement des services locaux.</p> <p>Parmi les moyens envisagés, la réalisation d'une carte interactive sous le format d'une application web gratuite est à l'étude. Elle permettra de renseigner l'ensemble des lieux d'intérêt, des services et des informations locales en une seule application afin de favoriser l'écotourisme, de promouvoir le territoire et de valoriser le dynamisme des communes.</p> <p>Cette carte mettra en avant, par le biais de fiches d'information, les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les monuments historiques ; - Les hébergements et lieux de restauration ; - Les producteurs locaux ; - Les sites naturels ; - Les principaux points d'information ; - Les parcours de randonnée ; - Les services de proximité et de secours. <p>La première phase de ce travail consistera à rassembler et à recenser les données et informations nécessaires sur les éléments précédemment cités.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Agriculture, Ressources naturelles, Mobilités, Economie locale
Action(s) référente(s) /concernée(s)	3.1 / 4.3 / 5.4 / 7.2 / 15.1 / 15.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Office du tourisme, Chambre d'Agriculture, Agriculteurs locaux, communes, Hébergeurs et restaurateurs locaux, Seine-et-Marne Attractivité
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun pour le recensement ; Etat (FNADT) et Fonds propres pour réalisation de la carte
Date prévisionnelle de réalisation	2025 - 2026

Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - La plupart des données sont déjà présentes ou en parties. Il sera cependant indispensable de solliciter les référents communaux PCAET pour le recensement des services de proximité et de secours ou les lieux de restauration 	

Mesure n°	28
Nom de la mesure	Accompagner la mise en place du projet d'extension de la ligne 3212 porté par la commune d'Hermé
<p>Dans le cadre de la consultation numérique du public puis des groupes de travail, la commune d'Hermé, représentée par son référent communal PCAET, propose un projet d'extension de la ligne de bus 3212.</p> <p>Cette ligne de bus relie actuellement la gare de Provins à l'internat d'excellence de Sourduin. Or la ligne est courte (moins de 15 minutes entre les terminus) alors qu'en parallèle l'est des Communauté de communes du Provinois et Bassée-Montois est mal desservi et les lignes de bus actuelles ne permettent pas un accès optimal vers Provins et ses services.</p> <p>La commune d'Hermé propose ainsi d'étendre cette ligne incluant la modification ou l'ajout d'arrêts sur la commune d'Hermé mais aussi sur certaines communes du Provinois comme Sourduin ou Melz-sur-Seine.</p> <p>Après une présentation à la Communauté de communes Bassée-Montois, une à la commune de Melz-sur-Seine et un avis favorable des deux présidents des deux intercommunalités, l'objectif est de promouvoir le projet de la commune et de participer à sa concrétisation afin que celui-ci soit suffisamment solide pour être présenté à Ile-de-France Mobilité.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Mobilités
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	7.2 / 8.1 / 8.2 / 10.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Commune d'Hermé, Ile-de-France Mobilité, CC du Provinois, Communes de Melz-sur-Seine et de Sourduin
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	A définir
Date prévisionnelle de réalisation	2025 - 2026
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Le point restant à éclaircir est la partie financière du projet notamment liée au subventionnement de celui-ci ou encore de la répartition des coûts 	

Mesure n°	29
Nom de la mesure	A l'issue d'un bilan TàD et transport en commun, effectuer une enquête de satisfaction sur ces transports
<p>Un nouveau marché a été mis en place par IDF Mobilités en août 2023 apportant de nouvelles offres de déplacement.</p> <p>Afin d'évaluer la situation de cette nouvelle offre, il sera crucial de connaître le bilan de ces deux premières années d'exploitation pour voir les évolutions des transports en commun et du transport à la demande (TàD) par rapport à l'ancienne offre. De plus, plusieurs retours ont fait état d'une réelle méconnaissance locale du TàD chez les habitants.</p> <p>A la suite de ce bilan, une enquête auprès des utilisateurs potentiels sur ce nouveau marché pourrait être menée afin de connaître la satisfaction des usagers sur la nouvelle offre, leurs habitudes, leurs trajets ainsi que leurs besoins. Il est à convenir avec Ile-de-France Mobilité pour la réalisation de cette enquête.</p> <p>Cette enquête devra par ailleurs s'adresser aussi aux non-usagers de ces transports afin de connaître les raisons de leurs non-utilisations, leurs autres habitudes de mobilités et leurs attentes.</p> <p>En parallèle de cette enquête, il sera prévu de renforcer la communication autour de ces transports et notamment du TàD avec l'appui d'IDF Mobilités.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Mobilités
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	7.2 / 8.1 / 8.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Ile-de-France Mobilités, Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	Septembre 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	A Approfondir
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
<p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette enquête doit être en complément d'une communication sur les services de transport par Ile-de-France Mobilités - Se pose aussi la question de celui qui réalisera l'enquête car il existe un risque d'une démarche faite par Ile-de-France Mobilités qui ne s'adresserait qu'aux usagers et donc exclurait les non-usagers 	

Mesure n°	30
Nom de la mesure	Réaliser un support universel sur l'écoconduite qui soit propre au territoire
<p>Dans un territoire fortement dépendant à l'automobile, il est important de pouvoir informer sur les bonnes pratiques liées à l'automobile et notamment la pratique de l'écoconduite pour en limiter la pollution.</p> <p>Afin de sensibiliser sur cette pratique, il est envisagé de créer un support visuel sur l'écoconduite accessible à tous les publics.</p> <p>Ce support, vraisemblablement une diapositive pour cette année, reprendra les bons gestes liés à la conduite automobile et à l'entretien afin de limiter la consommation des véhicules mais aussi les émissions de CO².</p>	

Si plusieurs supports sur l'écoconduite existent déjà, ceux-ci doivent servir de base de travail pour créer un support propre prenant en compte le contexte de la mobilité sur le territoire.

Cette diapositive pourra être diffusée aux communes lors de sessions de formation et de sensibilisation des agents techniques communaux, lors de conseils municipaux auprès des administrés et des conseillers ou lors d'évènements liés à la mobilité sur le territoire.

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Mobilités
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	9.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	Mars 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	A Approfondir et Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
N/D	

Mesure n°	31
Nom de la mesure	Réaliser un recensement des véhicules communaux et intercommunaux
<p>La plupart des véhicules présents dans les flottes communales et intercommunales sont utilisés dans un rayon restreint et peuvent, pour ces cas, être alimentés à l'électrique.</p> <p>Cependant, le manque de visibilité sur la composition et les caractéristiques de ces flottes entravent la possibilité de mener des actions en ce sens alors que les échéances nationales sur le renouvellement des flottes de véhicules et le passage à l'électrique se poursuivent.</p> <p>Il s'agit de faire un recensement des véhicules par commune et au sein de la Communauté de communes selon les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de véhicule - Type de véhicule et de carburant - Année de mise en circulation et année d'achat - Utilisation(s) courante(s) - Les projets d'achat de nouveaux véhicules <p>L'objectif principal de cette mesure est d'avoir une visibilité à moyen et long terme sur de potentielles mutualisations de véhicules mais aussi pour inciter plus facilement à la reconversion à l'électrique.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Mobilités
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	9.1 / 9.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	Mai 2024

Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	A Approfondir et Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
- Certains véhicules pourront faire l'objet d'une mutualisation entre communes comme les déneigeuses	

Mesure n°	32
Nom de la mesure	Poursuivre la campagne de communication autour de la plateforme BlaBlaCar Daily et du partenariat
<p>La Communauté de communes a récemment signé un partenariat avec la plateforme BlaBlaCar Daily afin de promouvoir, encourager et développer le covoiturage sur son territoire notamment au travers d'outils de communication et d'une plateforme numérique.</p> <p>Pour faire perdurer la dynamique du lancement du partenariat, une campagne de communication sera planifiée et exécutée afin d'informer les habitants et les entreprises locales de cette plateforme ainsi que des avantages qui en sont liés par ce partenariat.</p> <p>Cette campagne de communication s'est déjà initiée au travers d'une conférence de presse ayant réuni élus locaux, entreprises et médias qui ont pu officialiser ce lancement.</p> <p>Elle se poursuivra ensuite par un relais auprès des communes et des entreprises afin de fournir les supports numériques de communication. En parallèle, une page dédiée sera créée sur le site internet de la Communauté de communes et des articles seront rédigés à ce sujet puis publiés sur la newsletter.</p> <p>Puis, des flyers et des affiches physiques seront distribués aux communes ainsi qu'aux transporteurs pour affichage dans les bus.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Mobilités , Economie locale
Action(s) référente(s) /concernée(s)	7.2 / 10.1 / 13.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	BlaBlaCar Daily, Communes, Entreprises locales, Médias, Ile-de-France Mobilités, Département
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Novembre 2024 pour le format numérique Février 2025 pour le format physique
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
N/D	

Mesure n°	33
Nom de la mesure	Initier l'aménagement des places de covoiturage du parking ex-ATAC de Mousseaux-lès-Bray
<p>Le territoire Bassée-Montois ne compte actuellement qu'une seule plateforme physique permettant la pratique du covoiturage sur son territoire.</p> <p>En attendant le potentiel développement d'autres aires de covoiturage et pour construire un réseau efficace favorisant la pratique sur le territoire, la Communauté de communes souhaite profiter de la rénovation du parking d'un ancien local commercial à Mousseaux-lès-Bray pour y implanter un parking de covoiturage se composant de 5 places qui seront dédiées à la pratique.</p> <p>Ce projet se constituerait d'un marquage au sol, de trois signalétiques directionnelles et de position. Un arceau pour vélo peut être envisagé par la suite.</p> <p>La position de ce parking est un avantage considérable le long d'axes routiers importants, près d'un centre commercial, du centre-ville de Bray-sur-Seine et non loin d'un arrêt de bus et TàD (Places des Buttes).</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Mobilités
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	7.2 / 10.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Département, commune de Mousseaux-lès-Bray, Maître d'œuvre
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (Fonds Vert), Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Fin 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
<p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de ces places a été convenue avec le maître d'œuvre pour marquage des places à l'issue de la rénovation du parking 	

Mesure n°	34
Nom de la mesure	Initier la première phase du Schéma Directeur Cyclable par la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'œuvre
<p>La Communauté de communes Bassée-Montois a réalisé et approuvé un Schéma Directeur Cyclable sur son territoire lors du conseil communautaire du 4 février 2020. Celui-ci a pour but de répondre à un besoin d'accessibilité et de mobilité du territoire défini au travers de 5 itinéraires cyclables traversant une grande partie du territoire pour garantir une mobilité quotidienne et propre des habitants notamment vers les services locaux des grandes communes ou la gare de Longueville.</p> <p>La réalisation de ces itinéraires nécessite tout de même un travail technique approfondi pour planifier l'ensemble des éléments composant ces itinéraires (jalonnements, carrefours, priorités de circulation, faisabilité sur certains ouvrages comme les ponts, ...) afin que ceux-ci puissent tendre vers l'opérationnalité.</p>	

Pour cela, le projet consiste à éclaircir ces zones d'ombres techniques par la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'œuvre afin à termes de pouvoir réaliser l'ensemble de la documentation nécessaire pour la réalisation d'un marché et la présentation d'un projet solide dans le cadre des futurs dossiers de subvention.

Il sera d'ailleurs prévu de découper le projet du Schéma en plusieurs phases avec une priorité de réalisation pour l'itinéraire n°2 reliant le centre de Bray-sur-Seine à la gare de Longueville en passant par les Ormes-sur-Voulzie.

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Mobilités , Economie locale
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	11.1 / 15.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Département, Office du tourisme, Communes
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (Fonds Vert), Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	2025 - 2026
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D

Commentaires et questions

- Ces itinéraires traversants des départementales, le département doit être indispensablement intégré en tant qu'acteur de ce projet
- Ce sujet reste bien prenant lorsqu'il concerne d'autres aménagements comme c'est le cas pour le canal Bray-La Tombe ou le casier pilote
- Mesure ajoutée lors du COPIL

Mesure n°	35
Nom de la mesure	Réaliser l'étude de faisabilité du port de Bray/Jaulnes ainsi que toutes autres études nécessaires
<p>Le futur port de Bray-sur-Seine/Jaulnes est un très vaste chantier qui a pour but de faciliter le report modal des nombreux camions sur les routes du territoire vers le transport fluvial et, potentiellement, réduire les émissions de GES.</p> <p>Le projet étant long et imposant, il est nécessaire de vérifier la faisabilité et les résultats d'un tel projet à travers notamment les conséquences économiques, les conséquences environnementales, ainsi que les diverses dynamiques résultant de ce projet.</p> <p>Après la réalisation d'une étude de trajectographie et étude pré-opérationnelle valant étude d'impact écologique, une nouvelle étude doit être réalisée pour viser l'opérationnalité du projet qui vaudra étude de faisabilité. Les principaux objets de cette étude concerneront la faisabilité socio-économique et technique de la création de la plateforme portuaire.</p> <p>D'autres études complémentaires pourront potentiellement suivre à l'issue de celle-ci.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Mobilités
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	12.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	HAROPA, VNF, Région, prestataire chargé de l'étude

Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (ANCT), Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Fin 2024 - 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COFIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions N/D	

Économie locale

Mesure n°	36
Nom de la mesure	Finaliser et actualiser le listing des entreprises du territoire
<p>Dans la même problématique que celle des producteurs locaux, le manque de connaissance de nos entreprises locales ne permet pas de réaliser des actions en leur faveur.</p> <p>L'enjeu est donc de créer un listing complet et fiable des entreprises du territoire en fonction de leur domaine et de leur taille. En ce sens, un travail a déjà été amorcé avec la CCI pour un premier listing. Ensuite, une prise de renseignement par téléphone en interne auprès des entreprises locales a ensuite confirmé et complété ce premier listing.</p> <p>La réalisation et l'actualisation de ce listing des entreprises permettra, dans un premier temps, de pallier au manque de connaissance de nos entreprises locales. Dans un second temps, il permettra de mieux communiquer vers et pour ces entreprises et, potentiellement, de constituer un réseau.</p> <p>Une vigilance sera cependant de mise à la définition de l'échantillon et donc de ce que l'on considère comme une entreprise à renseigner dans ce listing. Une autre vigilance sera de mise concernant la nécessité d'actualiser assez régulièrement ce listing.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Habitat, Economie locale , Energies renouvelables
Action(s) référente(s) /concernée(s)	1.3 / 13.1 / 18.4
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	CCI, CMA, référents communaux PCAET
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COFIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions N/D	

Mesure n°	37
Nom de la mesure	Par l'intermédiaire des syndicats de déchets, réaliser une enquête sur la gestion des déchets de certains prestataires
<p>Dans l'objectif de favoriser les circuits courts dans la gestion des déchets et encourager une gestion localement plus responsable, l'efficacité de ce système réside dans la possibilité de réexploiter ces déchets de façon à ce que ceux-ci soient valorisés, c'est le cas des biodéchets.</p> <p>L'une des possibilités pour valoriser les biodéchets est de les transformer en énergie au sein des méthaniseurs. Les opportunités ne manquent pas avec le projet de second méthaniseur ainsi que la volonté du propriétaire du méthaniseur de Noyen d'une alimentation de ce dernier par les biodéchets.</p> <p>Il est tout de même nécessaire de connaître le potentiel de récupération de ces biodéchets sur le territoire.</p> <p>Ce projet consistera, par l'intermédiaire des syndicats de déchets, à réaliser une enquête auprès de certains prestataires (centres commerciaux, associations, centres équestres, cantines, ...) pour connaître leurs habitudes sur leur gestion des déchets et potentiellement les intégrer ce projet de circuit court.</p>	
Thématique(s) référénte(s)/ concernée(s)	Economie locale, Energies renouvelables
Action(s) référénte(s)/ concernée(s)	14.1 / 17.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SIRMOTOM, SMETOM, cantines, centres équestres, centres commerciaux, associations
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	A convenir avec les syndicats
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	A approfondir
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
<p>Commentaires et questions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure doit être mise en corrélation avec la mesure 44 (projet de second méthaniseur). Ce projet aura notamment une vocation industrielle et pourra notamment récupérer les biodéchets pour être alimenté - La réalisation de cette enquête doit être effectuée par le SMETOM et le SIRMOTOM 	

Mesure n°	38
Nom de la mesure	Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un tourisme durable
<p>Le territoire possède une richesse naturelle et patrimoniale offrant un potentiel touristique non-négligeable qu'il est nécessaire de structurer et de développer. Une stratégie touristique en faveur de son développement peut permettre d'atteindre cet objectif tout en étant respectueux de l'environnement conformément avec le PCAET.</p>	

Le projet consiste donc en la mise en place d'une étude stratégique sur le tourisme durable afin d'élaborer une feuille de route à court, moyen et long terme. Cette feuille de route conduira à des actions qui auront pour finalité de valoriser les atouts naturels, patrimoniaux et culturels du territoire Bassée-Montois.

Il s'agit de structurer l'offre touristique au sein du territoire (restauration, hébergement, activités, espaces naturels protégés, monuments, ...) afin de faire du territoire Bassée-Montois une destination écotouristique.

Cette étude se fera en trois étapes :

- Diagnostiquer le territoire pour réaliser un état des lieux ;
- Identifier les enjeux et la stratégie à l'échelle de l'EPCI ;
- Élaborer un projet écotouristique par une feuille de route, une stratégie de communication et une potentielle labélisation.

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Ressources naturelles, Mobilités, Economie locale
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	5.4 / 7.2 / 15.1 / 15.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Prestataire pour réaliser l'étude, Office du tourisme
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (Plan Destination France 2023), Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	2024 - 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D

Commentaires et questions

- Cette mesure remplace celle concernant la définition du concept « d'arrêts touristiques » car cette étude permettra notamment de dégager des lieux attractifs pouvant être définis comme « arrêts touristiques »

Mesure n°	39
Nom de la mesure	Finaliser la vidéo de promotion touristique du territoire
<p>Les richesses naturelles et patrimoniales qui composent le territoire sont des atouts que la Communauté de communes souhaite mettre en valeur notamment pour les retombées économiques qui pourraient s'en suivre tout en établissant une stratégie respectueuse de l'environnement conformément avec son PCAET.</p> <p>Aussi, afin de faire connaître l'ensemble de ces richesses au grand public, la Communauté de communes souhaite mettre en place une campagne de promotion de son territoire dans le cadre d'un tourisme durable à travers plusieurs outils de communication.</p> <p>Parmi ces outils de communication envisagés, ce projet-ci consiste en la création d'une vidéo à destination des touristes et des locaux qui permettrait de faire découvrir l'ensemble des atouts du territoire.</p> <p>Celle-ci permettrait de valoriser le territoire en étant présentée sur différents supports comme les sites internet, le cinéma de Bray-sur-Seine ou encore lors de réunions.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Ressources naturelles, Economie locale
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	5.4 / 15.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Prestataire chargé de la réalisation de la vidéo

Moyen(s) financier(s) prévu(s)	État (Plan Destination France 2023), Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Fin 2024 – début 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COFIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure a la possibilité d'être finalisée fin 2024 - D'autres canaux de diffusion pourront être envisagés et utilisés pour cette vidéo 	

La mesure n°22 - Initier les travaux de la Maison de la Nature - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Ressources naturelles – Action 5.4**) (Voir pages 17-18).

La mesure n°27 - Initier la réalisation d'une carte interactive recensant les points d'intérêts locaux – Phase 1 : Recensement des données nécessaires - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Mobilités – Action 7.2**) (Voir pages 21-22).

Énergies renouvelables

Mesure n°	40
Nom de la mesure	Réaliser un article sur le photovoltaïque à diffuser dans le bulletin communautaire et les bulletins communaux
<p>Lors des groupes de travail, il a été décelé un besoin d'apporter de l'information aux habitants concernant les sujets liés à la rénovation énergétique. Ces sujets, souvent nombreux et complexes, amènent à un besoin de vulgarisation et d'éclaircissement pour transmettre des informations justes et précises pour enclencher les démarches.</p> <p>Il peut donc être judicieux d'apporter ces informations à travers les bulletins d'information des communes et de l'intercommunalité avec des articles thématiques.</p> <p>Parmi les articles potentiels, l'un d'entre eux pourrait concerner le photovoltaïque sur toiture. Cet article pourrait notamment donner des conseils sur la constitution d'un dossier, les aides et accompagnements disponibles, la réglementation ou sur l'entretien.</p> <p>A la suite de cet article, il sera ajouté les contacts nécessaires afin d'assurer une prolongation de l'information notamment pour ceux souhaitant aller plus loin ou souhaitant être accompagnés.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Habitat, Economie locale, Energies renouvelables
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	1.1 / 13.1 / 16.1 / 16.2
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SEME, SURE, SDESM

Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	1 fois dans l'année
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure a été approuvée par SEME et la conseillère SURE lors du COPIL de SEME - Il pourrait être aussi envisagé de diffuser cet article par le biais de la future newsletter du PCAET (Mesure 45) 	

Mesure n°	41
Nom de la mesure	Faire intervenir un porteur de projet en début de conseil communautaire sur la constitution d'un projet photovoltaïque
<p>La complexité de mise en place d'un projet photovoltaïque rend la prise d'informations nécessaire afin que ce genre de projet puisse être efficace ou même puisse voir le jour.</p> <p>Le cas d'un retour d'expérience pourrait donc être bénéfique par l'apport d'informations. Cela peut se traduire par l'intervention d'un porteur de projet photovoltaïque en début de conseil communautaire.</p> <p>Un retour d'expérience par une intervention d'environ 10 minutes sur ce sujet auprès des élus assurera une transmission de données importantes concernant le montage d'un projet, des clés intéressantes et mobilisables pour déverrouiller ces projets mais aussi les limites et problématiques que peuvent rencontrer les porteurs.</p> <p>Pour que cette intervention soit pertinente, le porteur de projet en question doit présenter le cas d'un projet dont le statut d'avancement est assez mature. Il s'agirait donc d'avoir un projet dont le permis de construire a été déposé ou est proche de l'être.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Habitat, Energies renouvelables
Action(s) référente(s) /concernée(s)	2.1 / 16.1 / 16.2 / 16.4
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Porteurs de projet volontaires, Élus
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	1 conseil communautaire en 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Parmi les potentiels intervenants, il a été mentionné le porteur du projet photovoltaïque sur la commune de Mousseaux-lès-Bray dont le permis de construire a déjà été déposé 	

Mesure n°	42
Nom de la mesure	Réaliser une étude sur le potentiel de développement du photovoltaïque flottant sur le territoire
<p>Du fait du nombre limité de terres exploitables pour l'installation de champs photovoltaïques, une solution intéressante pour produire de l'énergie est l'utilisation de plans d'eau et/ou de gravières inexploitées dans le but d'y installer des panneaux photovoltaïques flottants. Cette solution permettrait ainsi d'attribuer une fonction à des espaces inexploités ou en friche tout en permettant l'alimentation des foyers du territoire.</p> <p>Afin de pouvoir connaître et maîtriser le réel potentiel du photovoltaïque flottant en Bassée-Montois, une étude doit être réalisée en amont. Cette étude permettra de faire ressortir les lieux favorables à ces installations, la puissance potentielle ainsi que les facteurs écologiques.</p> <p>Il est donc attendu la constitution d'une équipe de projet qui mêlera des partenaires disposant de l'appui technique et des outils nécessaires à la réalisation de cette étude ainsi que des élus locaux pour leur connaissance territoriale.</p> <p>Certains de ces espaces ne seront pas exploitables pour cette fonction en raison de leur grand intérêt environnemental et de leur richesse naturelle. Ceux-ci pourront alors être potentiellement convertis en espaces liés à la valorisation et la préservation de la biodiversité locale.</p>	
Thématique(s) référénte(s)/concernée(s)	Ressources naturelle, Energies renouvelables
Action(s) référénte(s)/concernée(s)	5.4 / 5.5 / 16.2 / 16.3
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SEME, SDESM, État
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Etat (Fonds Vert), Fonds propres
Date prévisionnelle de réalisation	Fin 2024 - 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Ce projet est encadré et suivi par l'État 	

Mesure n°	43
Nom de la mesure	Recenser les bâtiments intercommunaux susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques sur toiture
<p>La possibilité d'une production d'énergies renouvelables à travers le photovoltaïque peut être envisagée par le biais des toitures des bâtiments intercommunaux ; initiative qui accentuera l'exemplarité pour la production énergétique de ces structures. Si certains ne permettent assurément pas l'installation de ces panneaux, un doute subsiste pour certains autres tels que les gymnases ou certains projets.</p>	

Il serait donc judicieux, en raison de ce doute et du potentiel, de connaître les caractéristiques de nos bâtiments intercommunaux afin que, par les caractéristiques nécessaires à l'accueil de panneaux photovoltaïques sur toiture, ressorte les bâtiments favorables et ceux non-favorables à cet accueil.

Dans le cadre du CEP avec le SDESM, il pourrait ainsi être convenu à la suite une potentielle étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture pour les bâtiments jugés favorables.

En parallèle, il sera aussi étudié la possibilité de l'installation d'ombrières sur le parking de la salle polyvalente de Fontaine-Fourches.

Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Habitat, Energies renouvelables
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	2.1 / 16.2 / 16.4
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	SDESM
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	Février 2025
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	A Approfondir et Approuvée
Résultat du COPIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Ce recensement sera réalisé sur un nombre limité de bâtiment et plus particulièrement sur la capacité structurelle des bâtiments à accueillir des panneaux photovoltaïques 	

Mesure n°	44
Nom de la mesure	Poursuivre les études sur la mise en place d'un second méthaniseur sur le territoire
<p>Si la Seine-et-Marne est le département comptant le plus grand nombre de méthaniseur en France, le territoire Bassée-Montois ne compte actuellement qu'un seul méthaniseur agricole situé sur la commune de Noyen-sur-Seine.</p> <p>Or, les nombreux échanges avec les partenaires et les données récoltées ont montré qu'un projet de second méthaniseur pouvait voir le jour. La Communauté de communes veut ainsi saisir cette opportunité de production d'énergies renouvelables considérable aux vues de la productivité du méthaniseur de Noyen.</p> <p>Aucune zone nette n'a encore été validée pour l'installation de ce méthaniseur. Mais les retours des partenaires ont conclu que celui-ci pourrait très certainement se réaliser dans le Montois. Les échanges avec ces partenaires se poursuivront afin à terme de pouvoir déceler une zone précise, le potentiel de distribution en énergie ainsi que la capacité du réseau.</p> <p>A terme, lorsque ce projet sera mis sur pied, il sera judicieux d'intégrer ce méthaniseur au futur circuit de déchet mentionné dans la mesure 37.</p>	
Thématique(s) référénte(s) /concernée(s)	Economie locale, Energies renouvelables
Action(s) référénte(s) /concernée(s)	14.1 / 17.1
Moyen(s) humain(s) prévu(s)	GRDF, ENEGIE, ENEDIS, GRTgaz
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun pour le moment

Date prévisionnelle de réalisation	2025 – 2026 – 2027 – 2028
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COFIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions	
<ul style="list-style-type: none"> - Ce projet de second méthaniseur sera tourné vers l'industriel et donc une utilisation des biodéchets pour être alimenté (lien avec la mesure 37) 	

La mesure n°37 - Par l'intermédiaire des syndicats de déchets, réaliser une enquête sur la gestion des déchets de certains prestataires - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Economie locale – Action 14.1**) (Voir page 29).

La mesure n°2 - Réaliser un article sur les bons usages des chaudières/poêles pour les bulletins communaux - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Habitat et urbanisme – Action 1.1**) (Voir pages 2-3).

La mesure n°10 - Poursuivre la mise en place des réseaux de chaleur sur Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly par une étude de faisabilité - a aussi été ajoutée dans cette thématique (**Habitat et urbanisme – Action 2.1**) (Voir pages 8-9).

Mesures de communication

Mesure n°	45
Nom de la mesure	Mettre en place une newsletter du PCAET
<p>Le PCAET touche de nombreuses thématiques qui rendent son actualité très riche en parallèle de la nécessité d'apporter une information précise et de proximité sur des sujets parfois complexes ou faisant débat.</p> <p>Cette diffusion d'informations peut se faire au travers d'une newsletter directement liées aux thématiques du PCAET. L'intérêt est de regrouper les actualités, les éléments de communication ou les articles en un canal d'information et donc animer le PCAET.</p> <p>Cette newsletter serait notamment proposée à l'inscription en premier lieu aux référents communaux PCAET, aux élus locaux et aux habitants du territoire. Elle serait par ailleurs cadencée par une publication trimestrielle.</p> <p>Il sera aussi important de surveiller que cette newsletter du PCAET ne fasse pas trop de doublons avec la newsletter mensuel de la Communauté de communes même si des sujets peuvent traités des deux côtés.</p>	
Thématique(s) référente(s) /concernée(s)	Toutes
Action(s) référente(s) /concernée(s)	Toutes

Moyen(s) humain(s) prévu(s)	Partenaires, Élus, Référents communaux PCAET
Moyen(s) financier(s) prévu(s)	Aucun
Date prévisionnelle de réalisation	3 fois par an
Résultat du conseil d'examen des élus référents thématiques	Approuvée
Résultat du COPIIL	Approuvée à l'unanimité
Autre(s) vote(s)	N/D
Commentaires et questions <ul style="list-style-type: none">- Cette newsletter sera prioritairement disponible aux référents communaux du PCAET et aux élus intéressés mais une ouverture au grand public est envisageable- Mesure ajoutée à l'issue d'une réunion avec les chefs de pôles de la Communauté de communes	

Le PCAET est un plan d'actions sur des thématiques universelles. Aussi, l'implication de l'ensemble des acteurs est un élément important de la pérennisation de ce plan, de son avancée et donc du développement durable afin d'offrir un avenir radieux et à notre territoire à nos générations présentes et futures

